

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET : Actualisation du tableau des emplois**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

Mme BULLET	pouvoir à	Mme MERCADIER
M. DELERIN	pouvoir à	M. VASTEL
M. CONSTANT	pouvoir à	Mme LECUYER
M. BOUCLIER	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
Mme SAUCY	pouvoir à	Mme GAGNARD
Mme BEKIARI	pouvoir à	Mme COLLET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Estéban LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures ainsi que des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer,

Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : de créer les emplois suivants :

- 3 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste d'attaché hors classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif (+3)	15	0	18	0
Attaché (+1)	24	0	25	0
Attaché hors classe (+1)	1	0	2	0
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique (+3)	86	1	89	1

**Article 2** : d'autoriser dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels sur le fondement de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emploi visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emploi visé.

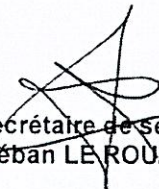
**Article 3** : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

**Article 4** : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 5** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

  
Le secrétaire de séance  
Estéban LE ROUZES

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
  
Laurent VASTEL  


Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en préfecture le : 17 OCT. 2024  
Publication/Affichage le : 18 OCT. 2024  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
N. Scillard

Tableau des emplois avec les effectifs pourvus au 1er août 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 092-219200326-20240926-DEL240926\_28-DE



FILIERES	CAT	POSTES BUDGETAIRES après conseil du 20/06/2024	Dont TNC	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES 01/08/2024	EFFECTIFS POURVUS NON TITULAIRES 01/08/2024	TOTAL EFFECTIFS POURVUS au 01/08/2024	CREATION CM 26/09/2024	POSTES BUDGETAIRES après conseil 26/09/2024
<b>Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet</b>								
Directeur général des services		1						1
Directeur général adjoint des services		2		1		1		2
Directeur des services techniques		1		1		1		1
Collaborateurs de cabinet		2			1	1		2
<b>TOTAL HORS FILIERE</b>		6		2	1	3		6
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Attaché hors classe	A	1					1	2
Attaché principal	A	3		1	1	2		3
Attaché	A	24		8	15	21	1	25
Rédacteur principal de 1ère classe	B							
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4		2	2	4		4
Rédacteur	B	16		11	1	12		16
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	24		22		22		24
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	27		25	1	26		27
Adjoint administratif	C	15		10	4	14	3	18
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		114		79	24	101	5	119
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A							
Ingénieur en chef de classe normale	A							
Ingénieur principal	A	2		1		1		2
Ingénieur	A	7		4	1	5		7
Technicien principal de 1ère classe	B	1			1	1		1
Technicien principal de 2ème classe	B	3			1	1		3
Technicien	B	4		1	1	2		4
Agent de maîtrise principal	C	11		10		10		11
Agent de maîtrise	C	11		11		11		11
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	13		13		13		13
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	36		33	2	35		36
Adjoint technique	C	86	1	50	32	82	3	89
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		174	1	123	38	161	3	177
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>								
Médecin hors classe	A	16	15		14	14		16
Psychologue hors classe	A	1	1		1	1		1
Psychologue de classe normale	A	2			2	2		2
Puéricultrice hors classe	A	2		2		2		2
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	6		6		6		6
Educateur de jeunes enfants	A	5		5		5		5
Assistant socio-éducatif	A							
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1		1		1
Sage femme hors classe	A	1	1					1
Pédicure podologue hors classe	A	1	1		1	1		1
Infirmier en soins généraux	A							
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1		1		1		1
Infirmier de classe supérieure	B	2		2		2		2
Technicien paramédical de classe supérieure	B							
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	13		12		12		13
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	16		9	7	16		16
Auxiliaire de soins principal de 1ère cl.	C							
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	2		1		1		2
Agent social principal de 1ère classe	C	4		4		4		4
Agent social principal de 2ème classe	C	4		4		4		4
Agent social	C	27		17	6	23		27
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles mater	C	3		3		3		3
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		107	18	67	31	98		107
<b>FILIERE SPORTIVE</b>								
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A							
Conseiller des A.P.S.	A	1		1		1		1
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	1						1
Educateur des activités physiques et sportives	B	4		2	2	4		4
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		6	0	3	2	5		6
<b>FILIERE CULTURELLE</b>								
Conservateur du patrimoine	A							
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1		1		1
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		1	0	1		1		1
<b>FILIERE ANIMATION</b>								
Animateur principal de 1ère classe	B	2		1		1		2
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1		1		1
Animateur	B	11		8	1	9		11
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4		4		4		4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5		3		3		5
Adjoint d'animation	C	26		17	8	25		26
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		49	0	34	9	43		49
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>								
Chef de service de police principal de 1ère classe	B							
Brigadier-chef principal	C	8		7		7		8
Gardien Brigadier	C	4		2		2		4
<b>TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		12	0	9		9		12
<b>TOTAL GENERAL</b>		469	19	318	105	421	8	477